



Accord contrat génération



Pour quelles raisons la Cgt a signé l'accord contrat génération ?

La Cgt a signé cet accord pour maintenir des dispositions en place **menacées par la loi El-khomri** et **pour permettre aux conducteurs âgés de plus de 55 ans et ayant plus de 15 ans d'ancienneté, qui le souhaitent de pouvoir cumuler le temps partiel avec prise en charge des cotisations par la Direction et la retraite progressive...**



Pourquoi certains disent que la Cgt a signé un accord permettant de licencier plus facilement des salariés âgés de plus de 55 ans ?

C'est une erreur d'analyse ou de compréhension... involontaire ou volontaire? Dans quel but ?
De toute manière avec Macron, si la boîte le souhaite, elle pourra licencier n'importe qui n'importe quand et sans MOTIF !

Fidèle à ses habitudes la Cgt est transparente et vous propose de juger vous-mêmes en analysant la subjectivité des termes utilisés dans ces accords...



Pour la CGT, à la lecture de ces articles, la finalité est la même !

L'accord 2017 permet de maintenir une proposition de poste de reclassement en cas d'inaptitude en obligeant la Direction à faire AU MOINS UNE PROPOSITION DE POSTE... Il s'agit bien d'un minimum et la Direction pourra en proposer plusieurs comme c'était le cas en 2016 ! En cas de refus du salarié ce sera le licenciement...

Cet accord permet des propositions de reclassements **car avec la loi El khomri, aggravées par les ordonnances Macron, la médecine peut dispenser la Direction de recherche de reclassement ...!!!!**

En cas d'inaptitude à tout poste c'est le licenciement ...

Pour la Cgt il est grand temps que certain sorte de leur compétition syndicale pour pouvoir avancer sur un front commun dans le seul et unique intérêt : celui des SALARIÉS!!!

Le seul moyen de faire reculer le patron est de tous aller dans le même sens et non pas de faire la course aux élections qui ne fait que desservir l'ensemble des TRAMINOTS...

6.2 Objectifs en matière de maintien dans l'emploi

En matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés, l'entreprise a pour objectif sur les 3 années de la durée de l'accord de maintenir 100% des salariés en contrat à durée indéterminée âgés de 55 ans et plus dans l'emploi, exception faite des motifs de fin de contrat de travail suivants :

- Départ volontaire
- Départ à la retraite
- Licenciement pour motif personnel
- Licenciement pour inaptitude médicale en cas d'inaptitude à tout poste, ou, dans les autres cas d'inaptitude, après refus d'au moins une proposition de poste
- Rupture conventionnelle
- Rupture de la période d'essai

Accord signé en 2017 par la Cgt, la Cfdt et la Fncr:

6.2 Objectifs en matière de maintien dans l'emploi

En matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés, l'entreprise a pour objectif sur les 3 années de la durée de l'accord de maintenir 100% des salariés en contrat à durée indéterminée âgés de 55 ans et plus dans l'emploi, exception faite des motifs de fin de contrat de travail suivants :

- Départ à la retraite
- Licenciement pour motif personnel
- Licenciement pour inaptitude médicale après au moins une proposition de poste
- Rupture conventionnelle
- Rupture de la période d'essai

Accord signé en 2016 par la Cgt, Sud, la Cfdt et la Fncr:

Par ailleurs, 100% des salariés âgés de 55 ans et plus déclaré en inaptitude médicale définitive à leur poste par le médecin du travail (inaptitude médicale) mais aptes à d'autres postes dans l'entreprise se verront proposer un reclassement.

Après les ordonnances Macron, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 : une priorité à l'austérité confirmée.

Lors de la réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale le 28 septembre 2017, les ministres Gérard Darmanin et Agnès Buzyn ont confirmé ce qu'on savait déjà de leurs orientations en matière de Sécurité sociale.

Celles-ci s'inscrivent dans la priorité absolue à la réduction des déficits, annoncées par le Premier ministre Édouard Philippe lors de sa déclaration de politique générale et confirmées la veille, à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances (PLF) 2018 :

- ♦ un objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) en augmentation de 2,3%, alors que l'augmentation tendancielle des dépenses est chiffré à 4,5% par la Commission des comptes, ce qui correspond à près de 4,2 milliards d'euros d'économies ;
- ♦ **une confirmation du basculement des cotisations « salariés » d'assurance maladie et d'assurance chômage sur la CSG** réalisées en 2 fois (au 1er janvier et au 1er octobre), l'augmentation de la CSG de 1,7% intervenant au premier janvier ;
- ♦ la confirmation de la transformation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en allègement de cotisations en 2019 pour les entreprises (Le Medef est ravi!).

Cette baisse de plus de 4 milliards d'euros des dépenses d'assurance maladie, détaillée dans le dossier de presse mais sur laquelle les ministres n'ont pas dit un mot pendant la réunion de la Commission des comptes, rend peu crédible la réalisation des bonnes intentions affirmées par la ministre de la Santé, en termes de prévention, d'égalité d'accès aux soins, d'innovation médicale et de pertinence dans l'accès aux soins.

Rien non plus n'a été dit sur les moyens qui seraient donnés à l'hôpital public pour accomplir ses missions, ni sur ceux alloués à la Sécurité sociale, notamment pour permettre un adossement dans de bonnes conditions du régime social des indépendants au régime général.

L'augmentation de 2 euros du forfait hospitalier a été confirmée ainsi que son financement par les complémentaires. Cette mesure sera en réalité supportée par les assurés sociaux, puisque les mutuelles seront conduites à augmenter les cotisations pour financer cette mesure.

De plus, l'augmentation de 100 euros (étalée sur 3 ans) – bienvenue même si insuffisante – du minimum vieillesse ne saurait compenser la baisse de pouvoir d'achat occasionnée par la hausse de la CSG d'une majorité de retraités.

AVANT...



La CGT a demandé que les excédents de la branche ATMP (Accident du Travail Maladie professionnelle : 1 milliard d'euros prévu en 2018) soient affectés au renforcement de la prévention et non pas rendus aux entreprises sous forme de baisse de cotisations. La ministre de la Santé n'a pas fermé la porte à cette demande, précisant que cela serait discuté dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche ATMP ; personne ne sera dupe quant aux décisions qui seront prises.

La CGT a réaffirmé la nécessité de préserver le principe d'autonomie des finances sociales, ce qui implique notamment que la CSG reste intégralement affectée aux régimes sociaux, et de garantir que les mesures envisagées – exonération des cotisations patronales ARRCO et UNEDIC ou transformation du CICE en baisse de « charges » – ne remettent pas en cause l'équilibre financier de la Sécurité Sociale, des retraites complémentaires ou de l'assurance chômage.

Le ministre n'a pas répondu à ces inquiétudes, répondant de manière méprisante que ces questions de « tuyauterie n'intéressaient pas les français » !

Tout ceci confirme que les orientations gouvernementales mettent gravement en danger le service public de la Sécurité sociale. Cela nous renvoie à notre campagne « reconquête de la sécurité sociale ».

Devant ces remises en cause de notre protection sociale, issue du Conseil National de la Résistance (CNR : Président Jean Moulin*...), solidaire et par répartition, la CGT se mobilisera. Nous avons des propositions.

Les richesses sont créées par tous les travailleurs. Il est donc normal d'en exiger un juste partage, notamment au travers du salaire socialisé, pour un niveau de protection sociale répondant aux besoins et de même niveau pour tous.

Vous voulez continuer à vous soigner et soigner vos familles...alors soyez prêts à lutter et à vous inscrire pour la reconquête de la Sécurité sociale...

Sinon, soyez riches et en bonne santé plutôt que pauvres et malade ! A méditer!

* Entre mai 1943 et mars 1944, sur le territoire français en pleine occupation, seize hommes appartenant à tous les partis politiques, tous les syndicats et tous les mouvements de résistance vont changer durablement le visage de la France. Ils vont rédiger le programme du Conseil National de la Résistance intitulé magnifiquement : « Les jours heureux ».

Ce programme est encore au cœur du système social français puisqu'il a donné naissance à la sécurité sociale, aux retraites par répartition, aux comités d'entreprises, etc...

APRES...



Privé - Public, faisons converger nos luttes le 10 octobre !

Manifestation : 14h00 Métro Compans Caferrelli ...

Les 12 et 21 septembre, nous étions des centaines de milliers dans toute la France, à être en grève et à manifester contre les ordonnances Macron qui s'inscrivent dans la continuité de la loi El Khomri. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre le monde du travail. Le projet du gouvernement répond très précisément aux revendications du MEDEF. Accords d'entreprise moins favorables que la convention collective, licenciements collectifs facilités, suppression des CHSCT... Bref, on avance vers un code du travail par entreprise

Mais les attaques du gouvernement et du MEDEF ne s'arrêtent pas là : Attaques contre les chômeurs avec la réforme à venir de l'Assurance chômage, attaques contre le pouvoir d'achat des retraités par l'augmentation de la CSG, sachant que pour la suite le gouvernement prépare une attaque générale contre tous les régimes de retraite. Toutes ces mesures réduisent les droits des salariés, des jeunes, des chômeurs et des retraités. Tout est mis au service du CAC 40 et de la Finance, alors que d'autres solutions sont possibles....



**Préavis CGT
1717**

Le 10 octobre, organisons ensemble la mobilisation pour :

- ◆ Le retrait des Ordonnances Macron, l'abrogation de la loi El Khomri.
- ◆ La défense du Code du travail et le rétablissement de la Hiérarchie des normes.
- ◆ La défense des Services Publics, le maintien du statut de la Fonction publique et la hausse du point indiciaire pour tous.
- ◆ Le maintien des Instances Représentatives du Personnel tel qu'existant (CE, DP, CHSCT...)
- ◆ Le refus du plafonnement des indemnités pour licenciement frauduleux.
- ◆ L'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.
- ◆ L'interdiction des licenciements, la transformation des emplois aidés en CDI.
- ◆ Le refus de la hausse de la CSG et l'abaissement des aides personnalisées aux logements.

Offre tramway 2018...

Lors du Comité d'entreprise du 29 septembre dernier, la CGT a vivement réagi en rejetant la présentation de « L'Evolution de l'offre tramway et mise à jour de l'annexe à l'accord du 23 novembre 2012 » et en demandant à la Direction d'organiser des réunions préparatoires et de consulter le Chsct avant de présenter aux élus du CE son projet.

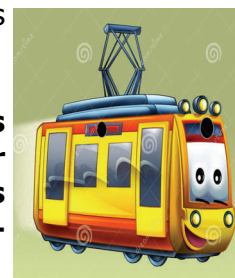
La Direction, prétextant ne pas encore maîtriser les règles à Tisséo, a accepté.

L'offre 2018 sera modifiée à partir du 8 janvier en augmentant l'offre aux heures de pointes et en la diminuant aux heures « soit disant » creuses.

Ces modifications vont réduire le nombre d'équipes sur les TM hiver, TM samedi « soirée » et vacances scolaires (Dimanche, jours fériés et été inchangés) sans toutefois modifier le

nombre de titulaires mixtes qui est de 62....?

Il y a fort à parier que les wattmen voient fleurir sur les futurs TM des équipes à coupures supplémentaires voire des COX !



La Direction parle également de prise de service au dépôt sans préparation de la rame (5') et de fin de service au dépôt sans dépréparation de la rame.

La question cruciale reste celle du TM que la direction n'aurait pas encore étudié ???? et qu'elle devrait présenter lors de ces futures réunions.

La CGT restera vigilante sur toutes ces questions y compris sur les roulements des voltigeurs et consultera les wattmen sur les suites à donner à ces propositions si elles étaient synonymes de dégradations des conditions de travail. A suivre.